

Nombre de conseillers..... 43  
En exercice..... 43  
Présents à la séance..... 32  
Pouvoirs ..... 09  
Excusés..... 02

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 AVRIL 2023**

**N° 2023-04-04 : BILAN ANNUEL RELATIF A LA FORMATION DES ELUS LOCAUX 2022**

Le jeudi 13 avril 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 31 mars 2023.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam
BOUDJEMAI Kaïssa	CARCREFF Corinne	DJABALI Sara
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	MAUROBET Catherine
MILOTI Donni	LAFARGUE Jean-Claude	AOUATI Kheireddine
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
LE COZ Lucie	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
MICONNET Olivier	FOURNIER Marine	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	PERRAULT Gérard
AÏDOUDI Salem	BERNARD Anne	ROSSINI Christel
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	

**Pouvoirs :**

BORDES Roselyne	à CARRATALA Henri
GUIMARAES Odette	à BERNARD Anne
DI IORIO Rina	à AÏDOUDI Salem
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
DELERUELLE Quentin	à HERRMANN Marie-Catherine
BEREZIN Serge	à MARKARIAN Olivier
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
BACH Raphaël	à TRILLAUD Laurent
JOLY Nathalie	A BITATSI-TRACHET Françoise

**Excusés :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse  
HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire de séance. M. Olivier MARKARIAN a été désigné pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20230413-2023-04-04-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cédex - T. 01 41 70 88 00 - F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal ;

Sur proposition de M. MANTEL, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2123-12 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L200-1 ;

Vu la réunion de la 1<sup>ère</sup> Commission permanente en date du 5 avril 2023,


Considérant qu'il résulte des dispositions du dernier alinéa de l'article L2123-12 du Code général des collectivités territoriales qu'il appartient au Conseil municipal de débattre annuellement sur la formation des membres du Conseil municipal à l'occasion de la présentation du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Commune, annexé au compte administratif ;

Après en avoir délibéré ;

Article unique : **Prend acte** de la présentation de l'état de l'ensemble des formations dont ont bénéficié les élus siégeant au Conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré en séance le 13 avril 2023.



  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller Départemental

**Date de publication : 02/05/2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20230413-2023-04-04-DE  
Date de transmission : 25/04/2023  
Date de réception préfecture : 25/04/2023